

*Article 31 du Règlement*

[Français]

**L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINNE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR**

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, l'Accord canado-américain sur la qualité de l'air est le fruit de relations privilégiées entre MM. Reagan, Mulroney et Bush.

Depuis la rencontre des deux chefs d'État au mois de mars 1985, les progrès accomplis au chapitre de la pollution par le gouvernement sont éloquents. Grâce à une collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, l'industrie et les groupes environnementaux, le Programme canadien de lutte contre les pluies acides a pu être mis en oeuvre avec succès.

La signature de l'Entente canado-américaine sur la qualité de l'air, qui revêt une grande importance, constitue une étape culminante en matière d'environnement. L'entente bilatérale établit un cadre de travail qui permettra au Canada et aux États-Unis de s'attaquer efficacement aux problèmes de pollution atmosphérique actuels et éventuels impliquant les deux pays.

Cet accord historique, monsieur le Président, traduit de façon claire et concise l'engagement des gouvernements en cause à régler le problème de la pollution de l'atmosphère.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, aujourd'hui, un pays se définit par ses communications, par la manière dont il communique et par ce qu'il communique. Les communications nous distinguent sur la scène mondiale. En ce sens, la SRC a un rôle unique et capital à jouer car elle est le lien qui relie toutes les régions du Canada et donne à chacune une image de toutes les autres. Avec le très large éventail d'émissions qui nous sont accessibles partout autour de nous, aujourd'hui plus que jamais, nous devons avoir une voix canadienne distinctive.

La SRC ne peut pas se ramener uniquement à un bilan comptable équilibré; la qualité de la SRC dépend de la manière dont elle représente les idées locales et les idéaux nationaux. Le Canada est enraciné dans la réalité de ses petites localités et de ses régions dont les chanteurs et les autres artistes de la scène, les valeurs et les

histoires donnent une image. Cela est ensuite traduit par la voix nationale canadienne.

La capacité de la SRC de garantir l'épanouissement de la personnalité nationale du Canada a été sérieusement diminuée par les compressions immorales qui lui ont été imposées par le gouvernement conservateur. C'est pourquoi 11 membres du caucus libéral national se soucient assez de son sort pour exprimer leurs vues aujourd'hui aux audiences du CRTC visant à déterminer pourquoi il est plus nécessaire que jamais d'avoir une SRC forte tant à l'échelle locale et régionale que nationale. C'est une priorité à une étape aussi cruciale de l'histoire politique de notre nation.

Le gouvernement devrait réexaminer l'appui qu'il apporte à notre radiodiffuseur national. Onze cents par jour par Canadien est très peu pour un service de radio et de télévision bilingue couvrant tout le pays. Je crois que ce n'est qu'un minimum pour nous assurer que le coeur, l'esprit et les attitudes de nos enfants et notre avenir sont distinctivement canadiens sur la scène mondiale.

\* \* \*

**LA BANQUE DU CANADA**

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, on dit souvent que la classe moyenne se meurt au Canada. Je pense qu'on sait maintenant pourquoi. Hier soir, quand il a comparu devant le Comité des finances de la Chambre, le gouverneur de la Banque du Canada a justifié les hausses salariales qu'il s'est accordé et qu'il a accordées à ses cadres supérieurs en disant qu'elles étaient nécessaires pour attirer des gens compétents. Le gouverneur touche lui-même entre 168 000 \$ et 253 000 \$ par année. Il y a un écart de 85 000 \$ entre ces deux chiffres.

Comment les Canadiens peuvent-ils s'attendre à la moindre équité si les plus hauts salariés du pays ont droit à des règles particulières établies par le gouvernement conservateur actuel, voire par les gouvernements libéraux précédents, des règles qui rendent secrets certains salaires qui sont plus élevés que la moyenne? Le salaire d'un commis des postes, qui est de 23 000 \$ ou de 25 000 \$, n'est pas secret, pas plus que celui d'un petit fonctionnaire gagnant entre 23 000 \$ et 26 000 \$. Cette règle du secret ne s'applique qu'au salaire des sous-ministres, des personnes nommées par le gouvernement et de ceux qui lui donnent des avis.

Il est temps de défendre tous les Canadiens. Rendons public le salaire de tous les hauts fonctionnaires.